

CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

Institut de Formation en Soins Infirmiers **Institut de Formation des Aides-Soignants**

Bat C et D le bateau blanc chemin de paradis B. P: 50248 -13698 MARTIGUES Cedex

2 04.42.43.25 30 et 04 42 43 25 31 - Fax : 04.42.43.25 29 -

Courriel: ifsi@ch-martigues.fr



PROJET PEDAGOGIQUE **FORMATION DES AIDES SOIGNANTS PROMOTION 2025-2026**



SOMMAIRE

1) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	page 3 à 8
1.1) Objectifs globaux1.2) Objectifs institutionnels1.3) Objectifs de progression des apprentissages et de professionnalisat	ion
2) ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	page 8 à 11
2.1) Alternance IFAS / Stages2.2) Généralités2.3) Stages	
3) PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE LA FORMATION	page 11 à 15
3.1) Répartition de la formation théorique3.2) Répartition de la formation clinique3.3) Liens entre les modules et l'acquisition de compétences3.4) Organisation du dispositif d'accompagnement des élèves	
4) DISPOSITIF D'EVALUATION	page 16 à 18
4.1) Evaluation des compétences4.2) Evaluation des compétences en stage	
5) OBJECTIFS DE STAGE	page 18 à 21
5.1) Suivi pédagogique en stage5.2) Exploitation de stage à l'IFAS	
6) DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION	page 22
7) LA VIE EN INSTITUT	page 22 à 24
7.1) Les délégués de promotion7.2) Les attentes institutionnelles7.3) Les réunions de section relatives aux conditions e vie des élèves	
8) MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ETAT	page 24 à 25
8.1) Modalités d'admission8.2) Modalités de rattrapage	
ANNEXE n°1 : « Equivalences de blocs de compétences »	page 27

1) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1.1) Objectifs globaux

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant vise **l'acquisition de compétences** pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité. Elle a pour objet de professionnaliser l'élève. Celui-ci est amené à devenir un praticien responsable, réflexif. Il doit être capable d'analyser toute situation, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions sous contrôle et/ou en collaboration avec l'infirmier en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique de la formation aides - soignants tend plus particulièrement à permettre à l'élève de :

- ♣ Développer des ressources théoriques et méthodologiques, des habiletés gestuelles et des capacités relationnelles. Ainsi il acquiert des connaissances et des compétences et prépare son projet professionnel.
- ♣ D'apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.
- ♣ De se projeter dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.
- ♣ De développer une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

1.2) Objectifs institutionnels

L'accent sera mis plus particulièrement sur :

- La construction et le développement des 11 compétences professionnelles
- Le transfert des savoirs théoriques aux situations professionnelles
- La gestion, l'organisation, la planification et l'évaluation des soins dispensés
- Les capacités d'adaptation, d'analyse, de synthèse et de questionnement
- La collaboration avec ses pairs et les professionnels de santé
- La construction de son identité professionnelle
- La méthodologie de la démarche de soins
- La réalisation des soins essentiels de la vie quotidienne au travers d'ateliers de pratiques et des différents stages.
- L'analyse des pratiques professionnelles à l'issue des stages.
- Le positionnement du professionnel de santé dans la relation soignant/soigné/famille

1.3) Objectifs de progression des apprentissages et de professionnalisation

Légende

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DIOC I	DIOC 2	DIOC 3	DIOC 7	DIOC 3

1.3.1) Objectifs généraux relatifs aux blocs de compétences

Blocs	Compétences	Modules	Objectifs										
1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités sa vie	1.	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	 Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale Personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires. 										
quotidienne et de la vie sociale	2	Repérage et prévention des situations à risque	 Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer 										
	3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.										
2. Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	 Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne 										
Conaporation	5	5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.										
3. Information et accompagnement des personnes et	6	6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	 Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage. 										
de leur entourage, des professionnels et des apprenants	7	7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.	Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.										
4. Entretien de l'environnement immédiat de la	8	8. Entretien des	 Utiliser des techniques et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 										
personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	9	locaux et des matériels et prévention des risques associés	 Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins. 										
5. Travail en équipe pluri-professionnelle et	10	9. Traitement des informations	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités										
traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	11	10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques										

1.3.2) Objectifs spécifiques relatifs aux blocs de compétences

Blocs	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
		 Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage
		Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources et les capacités physiques et psychiques de la personne
	Accompagner les personnes	Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
	dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet	Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
	accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements	Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
Accompagnement et soins de la personne dans les activités sa vie quotidienne et de la vie	nécessaires.	Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacities
sociale		 Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
		Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne
	Identifier les cituations à vienus	Identifier les signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, et mettre en œuvre les	Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les Intervenants et alerter.
	actions de prévention adéquates et les évaluer	 Proposer des mesures de prévention dans le champ d' intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle
		> Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant
		Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d' identifier l'état général de la personne, d 'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son evolution
2.		Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies
Evaluation de l'état clinique et mise en	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	 Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés
œuvre de soins adaptés en collaboration	pour adapter sa prise en soins.	Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement Clinique
		Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle
		> Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

Blocs	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
2. Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	 Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention
adaptés en collaboration	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.	 Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation
3. Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.	 Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

Blocs	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
3. Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.	 Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages
4. Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Utiliser des techniques et du matériel adaptés en prenant en compte la prévention des risques associés	 Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité Adapter ses actions en fonction du lieu d 'intervention
Situations d'intervention	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.	 Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins
5. Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	 Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisé Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

Blocs	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
5. Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri- professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques	 Identifier son propre champ d' intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

2) ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

2.1) Alternance des périodes IFAS / Stages

	Août 2025		Septembre 2025						2025			2025			2025						2025				2	tob 2025	5			202				20				2	invi	3			Févi 20:	26			20	ars 26			2	vril				M. 20	26			Ju 20	26			20	illet 26	
N° Sem	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																		
Dates Semaines	du 25 au 29	du 1 au 5	du 8 au 12	du 15 au 19	22 au	du 29 au 3	du 6 au 10	du 13 au 17	du 20 au 24	du 27 au 31	du 3 au 7	du 10 au 14	du 17 au 21	du 24 au 28	du 1 au 5	du 8 au 12	du 15 au 19	du 22 au 26	du 29 au 2	du 5 au 9	du 12 au 16	du 19 au 23	du 26 au 30	du 2 au 6	du 9 au 13	du 16 au 20	du 23 au 27	du 2 au 6	du 9 au 13	du 16 au 20	du 23 au 27	du 30 au 3	du 6au 10	du 13 au 17	du 20 au 24	du 27 au 1	du 4 au 8	du 11 au 15	du 18 au 22	du 25 au 29	du 1 au 5	du 8 au 12	du 15 au 19	du 22 au 26	du 29 au 3	du 6 au 10	du 13 au 17	du 20 au 24																		
Concours																																																																		
Fériés												MARDI 11						JEUDI 25	JEUDI 1er														FONDI 6			VENDREDI 1	VENDREDI 8	JEUDI 14		LUNDI 25							MARDI 14																			
ESI 1	100									1										Г			EV			2a					-									EV	2b							1																		
ESI 2	П				3a								3b									ΕV								4a								_	_	4b				7																						
ESI 3		5a								5b												EV				6a												ΕV	6b																											
AS	F							1												2								H		3							H			4																										
Prépa AS	+	\vdash																																																																

Rentrée scolaire le Lundi 1 Septembre 2025 pour les ESI de 1ère année Rentrée scolaire le 25 Août 2025 pour les autres promotions

Vacances scolaires Zone B					
Toussaint	du 18/10/25 au 03/11/25				
Noël	du 20/12/25 au 05/01/26				
Hiver	du 16/02/26 au 02/03/26				
Printemps	du 11/04/26 au 27/04/26				

Périodes de stages	3			
1ère Année	2ème Année	3ème Année	AS	Prépa AS
Période de vac	ances	Période à l'IFSI	vaca	nces scolaires zone B
Période prépa	sur l'IFSI/IFAS			O 0

2.2) Généralités

L'enseignement à l'institut de formation débutera le :

Lundi 25 aout 2025 jusqu'au vendredi 17 juillet 2026

<u>L'enseignement sera en moyenne de 35 heures par semaine avec une amplitude allant de</u>:

8h à 18h du lundi au vendredi inclus

L'alternance entre stage et cours théoriques s'organise selon le tableau suivant

Enseignement		Heures
Cours théoriques	22 semaines	770h
	Période A : Du 13 octobre au 14 novembre 2025	175h
Stores	Période B : Du 5 janvier au 6 février 2026	175h
Stages	Période C : Du 16 mars au 17 avril 2026	175h
	Période D : Du 25 mai au 10 juillet 2026	245 h
	Total d'heures	1540 h

Au cours de l'année scolaire, les périodes de vacances seront de :

- 2 semaines pour Noël du 22/12/25 au 02/01/2026 inclus
- ➤ 1 semaine au printemps du 20/04/26 au 24/04/26 inclus

Ces enseignements se répartissent de la façon suivante :

- CM = Cours Magistraux
- ➤ TD= Travaux dirigés
- > TP = Travaux pratiques
- > TPG = Temps personnel guidé

Afin de favoriser les apprentissages pratiques et gestuels, et l'inter professionnalité, des séquences de simulation en santé sont programmées.

DISPOSITIF « MyKomunoté »

L'Institut dispose, du portail collaboratif « MyKomunoté » dont l'objectif est de faciliter et sécuriser les échanges entre les étudiants et l'IFSI sur le plan administratif et pédagogique.

Ce portail collaboratif consiste en la lisibilité du planning, la saisie des bilans de stage.

L'élève devra le renseigner à chaque stage.

2.3) Stages

Les périodes de stage peuvent être effectuées dans différentes structures, publiques ou privées du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Cependant, le parcours de stage doit obligatoirement comporter au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Les stages cliniques sont obligatoires, d'une durée de 770h, ils sont répartis en 3 stages de 5 semaines pour les stages des périodes A, B et C et un stage de 7 semaines pour celui de la période D. Le stage de la période D, s'effectue en fin de formation, c'est une période intégrative en milieu professionnel correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Ils sont effectués sur la base de 35 heures par semaine selon les organisations de travail des unités de soins. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de fériés sont possibles dès que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité. Cependant, les heures des jours fériés sont déduites du temps de stage.

Le planning est adapté au roulement des équipes en place dans les différents services. Les horaires seront fixés par le maître de stage des différents services ou par le tuteur de stage responsable de l'encadrement des élèves.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

3) PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1) Répartition de la formation théorique

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h
Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h

Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
Module 9 Traitement des informations	35 h
Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

3.2) Répartition de la formation clinique

Périodes	Durée	Contexte	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
А	5 semaines			
В	5 semaines			Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne
С	5 semaines	Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigue Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	et de sa vie sociale Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants Bloc 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention Bloc 5: Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel		soins, à la qualité/gestion des risques

3.3) Liens entre les modules et l'acquisition des compétences

Pour obtenir la validation d'une compétence, l'élève doit avoir validé

- Le contenu des enseignements des modules en relation avec la compétence
- Les éléments de la compétence acquis en stage selon les critères et indicateurs du portfolio.

3.4) Organisation du dispositif d'accompagnement des élèves

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur 3 modalités d'intervention :

♣ Accompagnement Pédagogique Individualisé
35 h

♣ Suivi pédagogique individualisé
7h

♣ Travaux personnels guidés
35h

3.4.1) Accompagnement Pédagogique Individualisé

Il est organisé dans les trois premiers mois de formation et réparti de la façon suivante :

- Projet voltaire : Logiciel à disposition des élèves pour une remise à niveau et/ou de perfectionnement en orthographe, expression écrite
- Accompagnement aux règles d'arithmétique
- ♣ Accès à la plateforme AS 3.0 : pédagogie innovante et ludique afin de faciliter les apprentissages

3.4.2) Suivi pédagogique individualisé

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève, en vue d'une meilleure intégration des différents savoirs.

Il a pour objectifs:

- D'inscrire l'élève dans un processus d'auto questionnement et d'auto évaluation,
- ♣ De suivre la progression de l'élève, au regard du projet pédagogique défini et de son parcours personnalisé,
- De faire le lien avec le dispositif de formation : outils d'évaluation, référentiels de compétences,
- De l'accompagner dans la construction et l'évolution de son identité et de son projet professionnel.

Chaque élève, bénéficie d'un formateur référent.

L'élève aide-soignant bénéficie de suivis pédagogiques individuels obligatoires à chaque retour de stage. Les rendez-vous sont fixés par le référent pédagogique. Un suivi pédagogique renforcé à la demande du formateur référent peut être organisé.

Le premier suivi pédagogique obligatoire aura lieu le 02/10/2025. Il s'agit d'un suivi collectif.

Dates des suivis pédagogiques individuels	Durée	Intervenants
Semaines	30 mn à 1 h	Formateur référent
Semaines 50-51	30 mn à 1 h	Formateur référent
Semaines 7-8	30 mn à 1 h	Formateur référent
Semaines 10-11	30 mn à 1 h	Formateur référent
Semaines 18-19	30 mn à 1 h	Formateur référent
Semaines 20-21	30 mn à 1 h	Formateur référent

L'élève peut demander à son référent de bénéficier d'autres suivis pédagogiques individuels. Les demandes de rendez-vous devront être formulées par mail au référent pédagogique.

En cas d'absence prolongée du référent, la continuité du suivi est garantie par la désignation d'un autre référent.

3.4.3) Travaux personnels guidés

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite intégré au projet pédagogique. Répartis au sein des différents modules de formation pour accompagner le travail personnel, l'équipe pédagogique a organisé ce temps d'une durée de 35 h :

Contenus	Durée		Intervenants	
Présentation des lieux de stage	2h	Avant le départ du stage 1	Formateurs	
Présentation des outils de l'apprenant	2h	Avant le départ du stage 1	Formateurs	
Méthodes d'apprentissage : prise de notes, pré requis, organisation et méthodologie de l'analyse	6h30	Avant le départ du stage 1	Mme PANSARD	
	1h	Avant le départ du stage 1	Formateurs	
Objectife de etere	1h	Avant le départ du stage 2	Formateurs	
Objectifs de stage	1h	Avant le départ du stage 3	Formateurs	
	1h	Avant le départ du stage 4	Formateurs	
	2h	Au retour du stage 1	Formateurs	
Exploitation des analyses de	2h	Au retour du stage 2	Formateurs	
situation professionnelles	2h	Au retour du stage 3	Formateurs	
Situation professionnelles	2h	Accompagnement module 8	Formateurs	
Dégulation des situations	2h	Au retour du stage 1	Psychologue	
Régulation des situations difficiles rencontrées en stage	2h	Au retour du stage 2	Psychologue	
difficiles reflectiffees en stage	2h	Au retour du stage 3	Psychologue	
Bilan de fin de formation	1h30	Semaine 29	Formateurs	

4) DISPOSITIF D'EVALUATION

4.1) Evaluation des compétences

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situation simulée.

Arrêté du 09 juin 2023:

 L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétences.

Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont **supérieures ou égales à 8 sur 20,** et elles sont de même coefficient.

La note retenue est la meilleure note obtenue entre la session d'évaluation initiale et celle de rattrapage, y compris si l'élève est redoublant.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les modules, les élèves sont admis à se représenter à la session suivante.

Les élèves sont informés des dates et heures des épreuves par affichage à l'IFAS.

• L'élève doit suivre une formation au numérique en santé d'une durée de 18h à répartir sur l'ensemble de la formation. Une attestation de validation de la formation au numérique en santé lui sera alors remis.

Cette formation est organisée via la plateforme ANS Formation, en cinq domaines de connaissances et compétences définis dans le référentiel :

- Les données de santé
- La cyber sécurité en santé
- La communication en santé
- Les outils numériques en santé
- La télésanté

Les évaluations des modules s'organisent selon les tableaux suivants :

Blocs de Compétences	Modules	Référents	Modalités d'évaluation	Session 1	Correcteurs	Session 2	Correcteurs
1	1	SM AB	Etude de situation	Semaine 50	Formateurs	Semaine 3	Formateurs
	2	SM AB	Evaluation des compétences en stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage
	3 4 5	SM AB	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 AFGSU	Semaine 21	Formateurs	Semaine 23	Formateurs
2		SM AB	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Semaine 48	Formateurs	Semaine 49	Formateurs
		SM AB	Evaluation des compétences en stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage
3	6 7	SM AB	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	M6 Semaine 20 M7 Semaine 21	Formateurs	Semaine 23	Formateurs
		SM AB	Evaluation des compétences en stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage
4	8 MG		Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel	Semaine 20	Formateurs	Semaine 23	Formateurs
			Evaluation des compétences en stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage
5	9 10	SM AB	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Semaine 21	Formateurs	Semaine 23	Formateurs
		SM AB	Evaluation des compétences en stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage	Période de stage A, B, C et D	Tuteurs de stage

4.2) Evaluation des compétences en stage

Le portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'élève et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire. A l'issue de la période de formation en milieu professionnel, le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio.

Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel est remise à l'élève au cours d'un entretien.

5) OBJECTIFS DE STAGE

L'élève élabore ses objectifs en fonction :

- Des compétences à acquérir et des activités à réaliser spécifiques au terrain
- Des enseignements théoriques mobilisés à l'IFAS afin de favoriser les liens entre théorie et pratique.
- Du livret d'accueil en lien avec le terrain de stage (disponible sur le serveur élèves et/ou pour certains terrains au CDI)
- De ses recherches sur la discipline et lieu de stage

Il les présente au tuteur de stage qui les transmet aux autres membres de l'équipe. L'élève et le tuteur réévalueront ces objectifs au bilan du mi-stage.

- Avant le départ en stage: Quinze jours avant le départ en stage, l'élève construit ses objectifs personnels au regard de la spécificité du terrain de stage, lors d'une séquence pédagogique. Les objectifs sont ensuite visés par le formateur référent.
- Le premier jour de stage : le port folio et les objectifs personnels sont présentés au tuteur pour validation ou réajustement.
- Pendant le stage : Une présentation d'une situation professionnelle observée ou vécue en stage est rédigée et analysée.
- Au retour du stage : Cette situation est présentée lors du suivi collectif.

De plus, afin de développer, la méthodologie de la démarche de soins, la prise en soins holistique du patient, et l'initiation à l'analyse de pratique, l'élève élabore : Une démarche de soins qu'il présentera au formateur référent de stage et au tuteur lors du suivi de stage programmé.

5.1) Suivi pédagogique en stage

Le formateur référent du stage prend contact avec le tuteur de l'élève pour fixer la date de la rencontre sur le terrain de stage (les modalités de cette rencontre sont définies en amont). Il en informe ensuite l'élève par mail.

5.1.1) Modalités :

- Rencontre tripartite (tuteur de stage, élève, formateur référent du stage) afin d'évaluer les apprentissages dans une approche par compétences.
- Au moins, une fois par stage.
- Sur le lieu de stage
- Sur rendez-vous à l'initiative du formateur référent du stage (date qui sera connue des 3 parties) et si nécessaire à la demande de l'élève ou du tuteur de stage.

Les élèves sont tenus d'être présents le jour du rendez-vous fixé, de présenter leur portfolio et tous les travaux à réaliser durant le stage.

Pour chaque stage, le formateur organise le bilan de la façon suivante :

- ♣ Stages de 5 semaines : il est à programmer la 3ème semaine ou au début de la 4ème semaine.
- ♣ Stage de 7 semaines sur un même lieu, le bilan s'effectuera entre la 4ème et la 6ème semaine.

NOTA BENE : en fonction des disponibilités ou impératifs du terrain, ces critères peuvent être soumis à modification.

5.1.2) Déroulement :

En amont de la rencontre :

Le tuteur de stage, avec ou sans le professionnel de proximité, aura évalué la prise en soins par l'élève d'une ou plusieurs patients en fonction du stage :

- Stage 1 : prise en soin d'un à deux patients dans leur globalité
- Stage 2 : prise en soin de quatre patients dans leur globalité
- Stage 3 : prise en soin de six patients dans leur globalité
- Stage 4 : prise en soin d'un secteur complet de patients

Le jour du bilan de mi-stage:

- L'élève présente au tuteur et au formateur le travail attendu. Le formateur référent de stage et le tuteur apportent les réajustements nécessaires. Le formateur pourra solliciter une seconde rencontre sur le terrain ou à l'IFAS, si un suivi complémentaire s'avère nécessaire.
- L'évaluation des compétences et des activités de soins en cours d'acquisition, font l'objet d'un bilan.

Au retour de stage

L'élève doit rendre les différents documents de stage au plus tard le **vendredi** de la semaine de retour à l'IFAS, **après saisie sur le portail collaboratif MyKomunoté** :

- La feuille d'évaluation complétée, signée et tamponnée.
- Le planning définitif dûment rempli au stylo, signé et tamponné.

En cas de non-respect de ces consignes, l'élève s'expose à :

- Une convocation par la directrice
- Un avertissement avec inscription au dossier
- Un conseil de discipline

5.1.3) L'exploitation de stage à l'IFAS

Définition

L'exploitation de stage est un temps de réflexion sur les pratiques professionnelles (en lien avec le référentiel de compétences) vécues ou observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'élève

Objectifs et intentions pédagogiques afin de favoriser la professionnalisation:

- Comprendre les situations rencontrées en stage,
- ♣ Prendre suffisamment de recul pour établir des liens entre les connaissances et la pratique professionnelle,
- Analyser cette pratique professionnelle,
- Travailler la dimension émotionnelle de la prise en soins.

Cette séquence doit permettre aux élèves d'acquérir les savoirs nécessaires pour :

- **Comprendre**: Les situations de soins et de travail,
- **Agir**: Savoir-faire avec qualité et sécurité,
- **Transférer**: Capacité à mobiliser toutes les ressources dans des situations nouvelles.

Modalités

L'exploitation de stage a lieu à l'IFAS en demi-groupe encadrés par un formateur référent. Il est organisé dès le retour de stage de l'élève.

a. ORGANISATION DE LA SEANCE

Chaque élève présente synthétiquement une situation observée ou vécue en stage construite avec l'outil d'aide méthodologique, puis l'une d'entre elles est choisie ou tirée au sort par le groupe.

b. L'ANALYSE DE SITUATION

La situation est décrite par l'élève l'ayant vécue sans qu'il ne soit interrompu. S'en suit une phase de questionnement par le reste du groupe. Le narrateur se met ensuite en retrait. Les autres participants élaborent alors les hypothèses de compréhension relative à la situation.

c. LA SYNTHESE

A la fin de la séquence de regroupement, il est conseillé à l'élève de rédiger sur un document intitulé « synthèse » les conclusions de cette analyse comprenant:

- Ce qu'il a compris ?
- Ce qu'il souhaite approfondir en théorisation?
- Ce qu'il peut transférer dans sa pratique à venir?

Ce document est à garder dans le portfolio.

6) DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- ♣ Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- ♣ Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles <u>D. 451-88</u> et <u>D. 451-92</u> du code de l'action sociale et des familles
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les élèves ayant eu une expérience d'au moins 1 an en tant qu'agent de service hospitalier seront exemptés du premier stage.

Les équivalences de compétences et allégements de formation sont présentées page 26 du projet pédagogique.

7) LA VIE EN INSTITUT

7.1) Les déléqués de promotion

Ils représentent l'ensemble de la promotion au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et de ses trois sections :

- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- La section relative aux conditions de vie des élèves à l'institut.

Les différentes sections sont notamment amenées à prendre des décisions très importantes concernant la scolarité de chaque élève. (Demande de redoublement, insuffisances théoriques et pratiques, sanction disciplinaire, exclusion temporaire ou définitive etc....)

Le rôle des délégués de promotion

• Avant les différentes réunions :

Proposer un temps de rencontre de toute la promotion

Donner l'information sur les points à l'ordre du jour

Recueillir les différents points de vue sur les sujets à aborder, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Faire une synthèse des points de vue exprimés

Pendant les réunions

Les points de vue rapportés sont ceux de la promotion. Les délégués ont droit à la parole comme tous les autres membres.

Demander la parole

Exprimer son point de vue dans le respect mutuel.

• Après les réunions

Faire le compte rendu à la promotion

Rappel

Concernant la section compétente pour le traitement pédagogique et celle relative aux situations disciplinaires, il y a obligation de respect du secret professionnel, notamment pour les débats concernant la situation particulière de certains élèves.

Les documents de travail remis en séance ne sont pas à diffuser

7. 2) Les attentes institutionnelles

La philosophie de l'institut valorise la place de l'élève dans le dispositif de formation.

Une implication forte des élèves dans la vie de l'institution est attendue.

Les délégués sont le trait d'union permanent entre la promotion, la directrice de l'institut, le formateur responsable, les autres personnels de l'IFAS, pour toutes les questions internes à la promotion, la transmission de consignes ponctuelles, la résolution avec l'ensemble de la promotion, des problèmes inhérents à la vie de tout groupe en formation etc....

Ils contribuent à déterminer les modalités de fonctionnement du groupe, pour que chacun y trouve sa place, dans le respect des règles de fonctionnement qui ne sont pas incompatibles avec la bonne ambiance et la convivialité.

Ils proposent toutes les initiatives pouvant améliorer la vie sociale de la promotion en particulier et de l'IFAS en général.

Ils contribuent à développer des contacts avec les autres promotions, élaborer des projets communs d'activités diverses, créer une ambiance dynamique dans l'IFAS/IFSI.

7.3) Les réunions de section relatives aux conditions de vie des élèves à l'institut.

Elles ont lieu, deux fois par an, à la demande de la directrice de l'Institut ou des élèves. Toutes les questions relatives aux conditions de formation et aux conditions de vie des élèves peuvent être abordées. Cette instance à laquelle participent également les représentants de l'équipe pédagogique et du secrétariat, a pour objectif de favoriser le dialogue et la communication au sein de l'IFAS, de réguler les éventuels dysfonctionnements du quotidien et de favoriser la convivialité et un climat favorable à l'épanouissement de chacun, au sein de la communauté humaine à vocation professionnelle que constitue l'IFAS.

8. MODALITES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ETAT

8.1) Modalités d'admission

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage.

Présidée par le directeur de l'institut de formation, elle se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stages de même filière que la formation concernée ou un de la même filière concernée et l'autre infirmier.

Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit en fin d'année scolaire.

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'aide-soignant se réunit afin d'examiner le dossier de l'élève ayant validé partiellement ou totalement les compétences acquises en vue de l'obtention des blocs de compétences nécessaires à la certification.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier comportant :

- La validation de l'ensemble des modules
- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation
- La validation des actes, activités ou techniques réalisées en situation réelle ou simulée.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Le président du jury notifie les résultats à l'élève sur la validation des blocs de compétences et décide de la délivrance ou non du diplôme d'Etat d'aide-soignant au regard de la validation des compétences réalisée. Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant les élèves ayant validé l'ensemble des compétences requises ou manquantes pour l'obtention de la certification. Le jury est souverain.

Le diplôme d'Etat est délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats déclarés admis par le jury.

La publication des résultats intervient dans **les cinq jours ouvrés** suivant la délibération du jury.

8.2) Modalités de rattrapage

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie **d'une session** de rattrapage par année dans la limite de trois sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. La note du rattrapage ne sera pas communiquée à l'élève.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

L'élève est autorisé à redoubler une fois.

Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année pour chaque session de formation, dans la limite de cinq par an. Le jury peut siéger au titre de plusieurs sessions de formation.

Diplômes	Blocs	Equivalence totale sur les modules	Présence obligatoire aux modules		Spécificité	Stages obligatoires
Diplomes	acquis		Modules	Nombre d'heures	Specificite	(en semaines)
			3	77		
BAC PRO ASSP	1,3,4 et 5	1 - 2 - 6 -7- 8 - 9 et 10	5	182		Stage 2 = 5 Stage 4 = 5
BAC PRO SAPAT	1 et 3	1 - 2 - 6 et 7	3 4 5 8 9	77 182 35 35 35 35 70		Stage 2 = 5 Stage 3 = 5 Stage 4 = 4
TITRE PROFESSIONNEL AVF	Aucun	Aucun	1 3 7 8 9	98 77 21 35 28 49	Allègement Allègement Allègement	Stage 2 = 5 Stage 3 = 5 Stage 4 = 7
DEAES et DEAVS	Aucun	6 et 9	1	98	Allègement	Stage 2 = 5 Stage 4 = 7